



DFI a fourni une assistance technique au gouvernement afghan et à DfID pour préparer le contenu et les mécanismes de mise en œuvre pour le [Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo](#), par le biais duquel l'Afghanistan et ses donateurs seront responsables les uns envers les autres en termes de réalisation des promesses faites à la conférence des donateurs de Tokyo de juillet 2012. Les travaux ont mis l'accent sur la réduction des niveaux de conditionnalité pour l'Afghanistan, l'augmentation des cibles de responsabilité pour les donateurs, sur des suggestions de mécanismes d'exécution solides et sur le besoin d'une coordination plus étroite avec les initiatives du New Deal.